

Cont@ct n°4 du 15 octobre 2016

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

EDITO

Rassemblement de Saint-Ouen.....

Première rencontre des nouveaux élus avec les représentants des Comités départementaux et Régionaux le 21/22 Octobre 2016. Un souffle de jeunesse, de « nouvelles têtes » au sein de cette nouvelle équipe élue à Port Leucate qui s'est appropriée les grands axes de travail et de réflexion du Comité directeur sortant et s'est attelée à faire fructifier les orientations déjà engagées pour préparer l'avenir de l'Ufolep.

L'enjeu de cette nouvelle mandature est de taille dans un contexte politique et social incertain avec les rendez-vous électoraux, des problématiques de société anxiogènes.

Sur le métier l'ouvrage est remis, les projets sont nombreux et porteurs de développement pour tous les niveaux de notre fédération. Parmi ceux-ci : celui d'accompagner –soutenir la nouvelle structuration régionale. Les nouveaux territoires administratifs nous obligeant à se rencontrer, à partager, à élaborer des projets ensemble. Il va falloir oublier l'entre soi sécurisant et s'ouvrir, partager avec les autres : nos proches LIGUE USEP et tous nos partenaires.

Le 5^{ème} Plan de développement de notre fédération s'appuie sur l'ADN de notre mouvement : faire vivre toutes nos activités physiques et sportives qu'elles soient du secteur Sport-éducation ou Sport- Société, celles-ci s'adaptent, portent, transmettent, fédèrent autour de notre volonté de contribuer à la meilleure prise en compte de tous les publics, d'une activité physique pour tous. Notre expertise et la mise en œuvre de nos savoirs sont au service des principes de citoyenneté, de laïcité, de lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité Hommes Femmes.

Le 21 et 22 octobre partageons, construisons ensemble pour être en ordre de marche pour faire face à l'avenir

Michèle ROIG
Elue nationale en charge de la vie fédérative

DOSSIERS TRANSVERSAUX

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



RENCONTRES THEMATIQUES TERRITORIALES UFOLEP CITOYENS DU SPORT

Comme nous avons pu vous l'annoncer à plusieurs reprises, l'UFOLEP s'est engagée à mettre en place **12 rencontres thématiques territoriales en s'appuyant sur la nouvelle géographie régionale**. Cette initiative s'inscrit dans une double préoccupation :

- honorer notre contribution, au plan Citoyens du Sport qui a fait l'objet d'une convention d'objectifs spécifique avec le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.
- positionner notre fédération comme un acteur majeur du développement des activités physiques et sportives pour tous les publics et entrainer dans une mobilisation active toutes les parties prenantes ; cette série de R.T.T. participant à la préparation et à l'installation de la Plateforme d'Expertise pour la Participation dans le Sport (PEPS) dont les Universités européennes du sport doivent devenir des étapes visibles et reconnues.

Ces RTT doivent être l'occasion de **réunir et valoriser des témoignages du réseau, de nourrir des partenariats institutionnels et d'interpeller universitaires et parlementaires** pour faire évoluer ensemble les politiques publiques en faveur des APS pour tous les publics.

Retrouvez [le cahier des charges, la fiche candidature ainsi que la fiche bilan](#) utiles à l'élaboration d'un projet, nécessairement construit dans le dialogue entre le comité régional et un ou plusieurs comités départementaux.

Le dossier de candidature doit être renvoyé à l'UFOLEP NATIONALE

(mchaumond.laligue@ufolep-usep.fr) **pour le 20 octobre dernier délai**

POLE VIE FEDERALE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



Paris, le 08/04/2016

Nos Réf : MR/BB/378

À l'attention des :
Président(e)s des Comités
départementaux et régionaux
Délégué(e)s départementaux(ales)
et régionaux(ales), CTS, ARD

☎ 01 43 58 97 69 bbeau.r.laligue@ufolep-usep.fr

Objet : Accompagnement des comités

Cher(e)s Ami(e)s,

Dans le cadre de la Vie du Réseau et de l'Accompagnement des Comités (VRAC), quatre dispositifs complémentaires restent à votre disposition pour la saison 2015/2016 :

- Aide à la création d'emploi,
- Suivi longitudinal,
- Dispositif expérimental d'accompagnement,
- **Accompagnement des comités.**

Dans le cadre de ce dernier dispositif, le GT VRAC propose de vous accompagner à **tout moment** et **sur toute problématique** correspondant à des besoins spécifiques précisément identifiés, à la seule condition que cette sollicitation soit formalisée par l'envoi de la **fiche de demande d'accompagnement** jointe à ce courrier.

A la réception de votre demande d'accompagnement, le GT VRAC, **lors de la réunion suivant la réception de votre fiche**, en fera l'étude, élaborera les préconisations qui lui paraissent adaptées à la situation, organisera le suivi du dossier et reviendra vers vous.

Remarque : dans le cas de situations présentant un caractère d'urgence, ces modalités d'intervention pourront être modifiées.

Espérant que ce dispositif sera en mesure d'apporter une nouvelle plus-value à notre relation, nous vous adressons nos bien cordiales salutations.

Michèle ROIG
Secrétaire générale en charge du dossier VRAC

Benoît BEAUR
Chef de mission VRAC

P.J : fiche de demande d'accompagnement



Accompagnement des comités

Fiche de demande à adresser à
bbeaur.laligue@ufolep-usep.fr

Identification du COMITE

COMITE DEPARTEMENTAL

COMITE REGIONAL

Identification du porteur de la demande d'accompagnement

NOM :

Prénom :

Statut :

Objet de la demande d'accompagnement

.....
.....
.....
.....
.....



Explicitation de la demande d'accompagnement : constats, description du contexte, causes, arguments...

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date : / / 201..

Signature du porteur :

Cachet du comité



Nos Réf : PhM/MR/BB/007

Paris, le 7/04/2016

À l'attention des :
Président(e)s des comités
départementaux et régionaux
Délégué(e)s départementaux(ales) et
régionaux(ales), CTS et ARD

☎ 01 43 58 97 60 bbeaur.lalique@ufolep-usep.fr

Objet : Dispositif d'accompagnement à la création d'emploi 2016

Cher(e)s Ami(e)s,

Nous entamons la quatrième saison pour ce dispositif d'accompagnement à l'emploi, dans l'intention de poursuivre l'effort fédéral sur cet axe « professionnalisation » en essayant de prendre toujours plus en compte les **besoins** réels des comités.

Concrètement, pour l'année 2016, le dispositif reste ouvert à tous les comités, départementaux et régionaux et cela pour tout type de création d'emploi.

L'accompagnement proposé s'appuiera sur les mêmes modalités que celles de 2015, à savoir le respect des principes généraux suivants :

- à chaque création d'emploi correspondra un type d'accompagnement individualisé : aide financière, et (ou) suivi du salarié, et (ou) formation, et (ou) conseil, et (ou) ingénierie, et (ou) mise en réseau ;
- trois catégories d'emploi seront différenciées :
 - agent administratif,
 - animateur sportif,
 - délégué, chef de projet, chargé de mission ;
- les demandes d'accompagnement visant à recruter une personne éloignée du marché de l'emploi depuis au moins 6 mois et (ou) issue des territoires prioritaires et (ou) amenée à exercer une mission visant à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive seront priorisées et bénéficieront d'un accompagnement complémentaire en lien avec les partenariats institutionnels en cours.
- cette aide individualisée sera déterminée à partir de l'étude objective de la situation du comité et, si nécessaire, d'un entretien entre l'échelon national et les responsables du comité concerné ;
- l'accompagnement sera contractualisé à travers une convention fixant un certain nombre d'exigences et de contraintes pour les signataires ;
- l'aide apportée pourra s'étaler sur plusieurs années en fonction des spécificités de l'emploi créé ;

La demande d'accompagnement pour la création d'emploi dans une association pourra être prise en compte selon deux cas :

- la création d'un emploi, salarié par le comité, mis à disposition d'une association. Cette demande sera traitée selon les critères présentés ci-dessus,





- la création d'un emploi par et au sein d'une association. Celle-ci ne sera cependant pas éligible à l'accompagnement financier. La demande devra être présentée par le comité départemental.

Caractéristiques de la mise en œuvre :

- les demandes seront traitées au fur et à mesure de leur arrivée ;
- les comités candidats devront prendre contact avec Benoit BEAUR, chef de mission VRAC, pour obtenir le dossier adéquat ;
- ils recevront ensuite un dossier de « demande d'accompagnement à l'emploi » qu'il leur conviendra de renseigner intégralement et de retourner à l'échelon national ;

Remarque : un accompagnement est possible pour renseigner le dossier.

- le reste de la démarche sera de l'initiative nationale avec, éventuellement, un entretien permettant d'affiner les aspects contractuels, puis la proposition d'engagement réciproque à travers une convention signée par les deux échelons ;
- les aides financières seront accordées dans le respect des limites budgétaires fixées par le comité directeur national. Lorsque ce budget sera atteint, il n'y aura plus d'accompagnement, tout au moins financier, jusqu'à nouvel ordre.

Remarque : toutefois, les dossiers éligibles arrivés après le dépassement de l'enveloppe budgétaire pourront éventuellement être pris en compte en fin d'année 2016 en fonction des possibilités budgétaires liées au résultat de l'exercice en cours.

Enfin, il est important de noter que les comités régionaux ou départementaux pourront déposer un **dossier mutualisé** prenant en compte l'ensemble des demandes de création d'emploi de leurs comités départementaux ou associations. Ils seront alors considérés comme « têtes de réseau » et seront valorisés par l'échelon national en tant que tel.

Dans l'attente de votre éventuelle prise de contact, toute demande d'information complémentaire pouvant être adressée à bbeauur.laligue@ufolep-usep.fr, nous vous adressons nos bien cordiales salutations.

Michèle ROIG
Secrétaire générale de l'UFOLEP

Philippe MACHU
Président de l'UFOLEP

Copie : CD - DTN

JORF n°0242 du 16 octobre 2016
texte n° 17

Décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016 modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport

NOR: VJSV1628124D

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/10/12/VJSV1628124D/jo/texte>

Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/10/12/2016-1387/jo/texte>

Publics concernés : licenciés, fédérations sportives.

Objet : fixer les modalités de renouvellement de la licence qui ouvre droit à la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives, notamment la fréquence à laquelle un nouveau certificat médical est exigé.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret fixe les conditions de renouvellement de la licence sportive. Il prévoit que la présentation d'un certificat médical est exigée lors d'un renouvellement de licence sur trois pour les licences permettant la participation aux compétitions et selon une fréquence déterminée par les fédérations lorsque cette licence ne permet pas la participation aux compétitions.

Références : les dispositions du [code du sport](#) modifiées par le présent décret peuvent être consultées, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,
Vu le [code du sport](#), notamment son article L. 231-2,
Décrète :

Article 1 [En savoir plus sur cet article...](#)

L'article D. 231-1-3 du code du sportest remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. D. 231-1-3.-Sous réserve des dispositions des articles D. 231-1-4 et D. 231-1-5, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an est exigée :

« 1° Tous les trois ans lorsqu'elle permet la participation aux compétitions organisées par la fédération sportive qui la délivre ;

« 2° Selon une fréquence déterminée par les fédérations après avis de leur commission médicale prévue au 2.4.2 de l'annexe I-5, qui ne peut être inférieure à une fréquence d'une fois tous les trois ans, lorsque la licence ne permet pas la participation aux compétitions. »

Article 2 [En savoir plus sur cet article...](#)

L'article D. 231-1-4 du code du sportest ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, les mots : « le sportif renseigne, entre chaque renouvellement triennal, » sont remplacés par les mots : « lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif renseigne » ;

2° Au second alinéa, les mots : « Il atteste » sont remplacés par les mots : « Le sportif ou son représentant légal atteste ».

Article 3 [En savoir plus sur cet article...](#)

Par dérogation aux articles [D. 231-1-3](#) et [D. 231-1-4](#) du code du sport, jusqu'au 30 juin 2017, le renouvellement d'une licence est soumis à la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée.

Article 4 [En savoir plus sur cet article...](#)

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et le secrétaire d'Etat chargé des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 12 octobre 2016.

Manuel Valls

Par le Premier ministre :

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Patrick Kanner

Le secrétaire d'Etat chargé des sports,

Thierry Braillard

**ORDRE DU JOUR
DU RASSEMBLEMENT DES ELU(E)S ET PROFESSIONNEL(LE)S
DES COMITES DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX**

MAJ : LE 19/10/2016

Vendredi 21 octobre 2016 :

10h00 - Ouverture philippe MACHU

- ✚ Accueil et présentation
 - Nouvelle équipe nationale : élu(e)s et professionnel(le)s
 - Programme du regroupement
 - ✚ Actualités politiques et fédérales
 - ✚ Projets fédéraux :
 - Rappel des orientations du PND5
 - Déclinaisons locales (PDD/PRD) : cohérence, méthode, échéancier
 - Accompagnement fédéral : de la globalisation à la contractualisation – rappel des dispositifs et outils (RTT / Service civique /...)
- Expression de la salle***
- Elaboration du message politique de l'UFOLEP : amorce aux ateliers de l'après-midi

12h30 - DEJEUNER

14h00

- ✚ Ateliers : concertations pour l'élaboration du message politique de l'UFOLEP

15h30

- ✚ Développement fédératif : des témoignages à l'outillage

15h50 – PAUSE CAFE

16h15

Ateliers ([formulaire à remplir afin de connaître votre choix](#)) :

- *Accompagnement des associations*
- *Publics traversants*
- *Partenariat*
- *Evènementiels*

17h30

- ✚ Chantiers transversaux Ligue - Ufolep – Usep
- ✚ Actualisation des conventions

19h30 - DINER

21h00 - Soirée Ciné autour du film « *La couleur de la victoire* »



Samedi 22 octobre 2016 :

7h00 – Début des petits-déjeuners

7h30 – 8 h 30 : Remise des cartes de mandatés

8h30

- ✚ Actions partenariales :
 - Citoyens du Sport
 - Projet MGEN
 - Conventions : CGET – ANCV

10h00

- ✚ Refonte du PNF
Expression de la salle
- ✚ Organisation territoriale : mise en place de la nouvelle structuration fédérale, accompagnement des triplètes : composition, rôle, fonction

10h30 – PAUSE CAFE

11h00

- ✚ Travaux régionaux

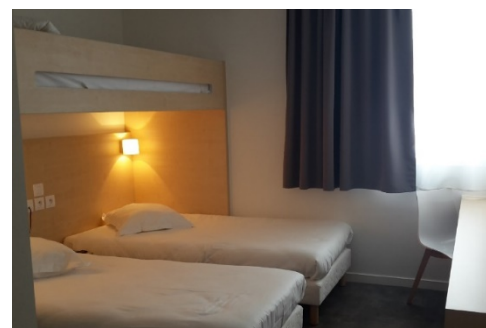
12h00

- ✚ Assemblée générale :
 - Modifications statutaires : VOTES A MAIN LEVEE
 - Règlement national de lutte contre le dopage
 - Nouvelles règles de parité dans les instances nationales

13h00 – DEJEUNER

MODALITES PRATIQUES et FORMULAIRE D'INSCRIPTION
- RASSEMBLEMENT ELU(E)S ET PROFESSIONNEL(LE)S COMITES UFOLEP -
vendredi 21 et samedi 22 octobre 2016

CISP Paris-Saint-Ouen
65 rue Docteur Bauer
93400 SAINT-OUEN
01 55 87 14 60



ITINÉRAIRES EN TRANSPORTS EN COMMUN

DE : GARE MONTPARNASSE

METRO ligne 13 direction Saint-Denis-Université - Arrêt : Mairie de St Ouen

[Puis : trajet à pied du métro Mairie de St-Ouen jusqu'au CISP](#)

Ou

METRO ligne 4 direction Porte de Clignancourt - Arrêt : Porte de Clignancourt

puis BUS 166 (arrêt à 2 min à pied de la sortie Porte de Clignancourt) – Arrêt : Godillot

[Puis : trajet à pied en 2 min jusqu'au CISP](#)

25 - 35 min environ

DE : GARE SAINT-LAZARE

METRO ligne 13 direction Saint-Denis-Université - Arrêt : Mairie de St-Ouen

[Puis : trajet à pied du métro Mairie de St-Ouen jusqu'au CISP](#)

25 min environ

DE : GARE DE L'EST

METRO ligne 4 direction Porte de Clignancourt - Arrêt : Barbès Rochechouart

puis METRO ligne 2 direction porte Dauphine - Arrêt : Place de Clichy

puis METRO ligne 13 direction Saint-Denis-Université - Arrêt : Mairie de St-Ouen

[Puis : trajet à pied du métro Mairie de St-Ouen jusqu'au CISP](#)

Ou

METRO ligne 4 direction Porte de Clignancourt - Arrêt : Porte de Clignancourt

puis BUS 166 (arrêt à 2 min à pied de la sortie Porte de Clignancourt) – Arrêt : Godillot

[Puis : trajet à pied en 2 min jusqu'au CISP](#)

25-35 min environ

DE : GARE DU NORD

METRO ligne 4 direction Porte de Clignancourt - Arrêt : Barbès Rochechouart

puis METRO ligne 2 direction Porte Dauphine - Arrêt : Place de Clichy

puis METRO ligne 13 direction Saint-Denis-Université - Arrêt : Mairie de St-Ouen

[Puis : trajet à pied du métro Mairie de St-Ouen jusqu'au CISP](#)

Ou

METRO ligne 4 direction Porte de Clignancourt - Arrêt : Porte de Clignancourt

puis BUS 166 (arrêt à 2 min à pied de la sortie Porte de Clignancourt) – Arrêt : Godillot

[Puis : trajet à pied en 2 min jusqu'au CISP](#)

25-35 min environ

DE : GARE DE LYON

METRO ligne 14 direction Saint Lazare - Arrêt : Saint Lazare

puis METRO ligne 13 direction Saint-Denis-Université - Arrêt : Mairie de St Ouen

[Puis : trajet à pied du métro Mairie de St-Ouen jusqu'au CISP](#)

40 min environ

DE : GARE DE BERCY

METRO ligne 14 direction Saint Lazare - Arrêt : Saint Lazare

puis METRO ligne 13 direction Saint-Denis-Université - Arrêt : Mairie de St-Ouen

[Puis : trajet à pied du métro Mairie de St-Ouen jusqu'au CISP](#)

40 min environ

En cas de soucis sur place – contactez Agathe VRIGNAUD : 07.82.88.95.14 ou Nicolas ARMAND : 06.27.10.37.15

Cont@ct n°4 du 15 octobre 2016

POLE COMMUNICATION

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

DECOUVERTE



Découvrez [la toute dernière vidéo de Vince Pong, le nouveau sport de raquette poitevin.](#)

C'est une vidéo plus institutionnelle dont l'objectif est de montrer les bénéfices de l'activité et de convaincre les élus des communes, les chefs d'établissement, les responsables de foyers, les professeurs d'EPS, les directeurs d'école, de centre d'animation, les animateurs sportifs, etc. de la mettre en place !

Stéphane Descoubès,
Président du Stade Poitevin Vince Pong

POLE FORMATION
documentation

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

JURYS NATIONAUX CQP ALS 2016 + CLOTURE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

TOUS À VOS ANGENDA !

Nous vous communiquons les dates des jurys pléniers CQP ALS 2017 (*sous réserve de la disponibilité des partenaires sociaux*), ainsi que les dates butoirs de réception des dossiers par l'UFOLEP nationale.

<u>Date de Jury plénier</u>	<u>Date butoir de réception dossiers</u>
Mercredi 22 février 2017	8 février 2017
Mardi 16 mai 2017	28 avril 2017
18 juillet 2017 <i>Jury interfédéral ouvert</i>	30 juin 2017
Mercredi 11 octobre 2017	29 septembre 2017

Contact : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

POLE FORMATION
stages

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire








BF1A spécifique - ACTIVITÉS CYCLISTES (VTT)
Les 10 et 17 décembre 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Activités cyclistes : VTT – BF1A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 10 et 17 décembre 2016 (9h/18h30) à Vailly-sur-Sauldre (18)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (<i>saison 2016/2017</i>) et avoir 17 ans minimum ✚ Avoir validé sa période probatoire et Tronc Commun BF1
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir animateur VTT ✚ Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association ✚ Être capable de participer à l'organisation de l'activité dans le département et la région
Contenus de formation	<p><u>Durée : 16 heures.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ UCC spécifique : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes - Livret de Formation ✚ Tenue de sport (VTT + casque)
Responsable administratif	Nadia DA SILVA
Responsable formation	Jacky ROBICHON
Formateur	Jacky ROBICHON
Coût par stagiaire	40 € (repas compris)
Inscriptions	<p>Sur le site internet : http://www.ufolepcentre.org/centre - Rubrique « Formation fédérale »</p> <p>Ou auprès du comité régional, en renvoyant la fiche d'inscription :</p> <p>✉ UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p>✉ ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 30 novembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet http://www.cr.ufolep.org/centre/) ✚ 1 chèque libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP Centre</i> » ✚ photocopie de la licence 2016-2017












**APE – Composantes musicales en fitness
Le 3 décembre 2016**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	APE - Composantes musicales en fitness
Date(s) et Lieu(x) du stage	Le 3 décembre 2016 (9h/12h) au CRJS d'Orléans (45)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP (saison 2016/2017)  Tout public
Objectifs	 Utiliser la musique comme support pédagogique en APE
Volume et Contenus de formation	 3 heures
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes (papier, crayon)  Tenue sportive (chaussures d'intérieur)
Responsable administratif	Nadia DA SILVA
Responsable formation	Mauricette LE MAITRE
Formateur	Matthieu MONNIER
Coût par stagiaire	25 € (hors repas)
Inscriptions	<p>Sur le site internet : http://www.ufolepcentre.org/centre - Rubrique « Formation fédérale »</p> <p>Ou auprès du comité régional, en renvoyant la fiche d'inscription :</p> <p> UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p> ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 23 novembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet http://www.cr.ufolep.org/centre/)  1 chèque libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP</i> Centre »  photocopie de la licence 2016-2017



APE – STEP
Le 3 décembre 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	APE - STEP
Date(s) et Lieu(x) du stage	Le 3 décembre 2016 (14h/17h) au CRJS d'Orléans (45)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP (saison 2016/2017)  Tout public
Objectifs	 Préparer et animer des séances chorégraphiées (en bloc ou séquence)
Volume et Contenus de formation	 3 heures
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes (papier, crayon)  Tenue sportive (chaussures d'intérieur)
Responsable administratif	Nadia DA SILVA
Responsable formation	Mauricette LE MAITRE
Formateur	Matthieu MONNIER
Coût par stagiaire	25 € (hors repas)
Inscriptions	<p>Sur le site internet : http://www.ufolepcentre.org/centre - Rubrique « Formation fédérale »</p> <p>Ou auprès du comité régional, en renvoyant la fiche d'inscription :</p> <p> UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p> ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 23 novembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet http://www.cr.ufolep.org/centre/)  1 chèque libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP</i> Centre »  photocopie de la licence 2016-2017

BF2 O - Gymnastique artistique
Les 11-12-13 novembre et 4 décembre 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	BF2O complet - Gymnastique (GAF)
Dates du stage	<ul style="list-style-type: none">  Vendredi 11 et dimanche 13 novembre 2016, de 10h00 à 16h00  Samedi 12 novembre 2016, de 9h00 à 18h00 (Tronc Commun)  Dimanche 4 décembre 2016, de 10h00 à 16h00 (examen)
Lieu du stage	Salle Marcel Rivière – Maison de l'Enseignement - Impasse du château 77000 La Rochette
Public et Pré-requis	<ul style="list-style-type: none">  Avoir une licence UFOLEP 2016/2017 Avoir + de 16 ans  Être titulaire du BF1O de base ou du BF1O complet  Avoir jugé au moins une fois en compétition officielle au cours de la saison 2015/2016
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Être titulaire du Brevet Fédéral UFOLEP « BF2O Gymnastique » : Selon les résultats obtenus à l'examen, cette formation permet de juger aux niveaux 4, 5, 6, 7 et 8 (BF2O complet) ou aux niveaux 5, 6, 7 et 8 (BF2O de base)  Être capable de gérer un projet d'épreuve dans l'association et dans le département
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Mouvement associatif et sportif - Animation pédagogique - Sécurité de la pratique  Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle
Responsable administratif	ROBERT Anthony
Responsable formation	DOQUOY Audrey
Formateurs	DIDIER Julia – DOQUOY Audrey
Coût par stagiaire	<p>40 €</p> <p>Les stagiaires devront prévoir leurs repas ; un réfrigérateur et une micro-onde seront mis à disposition. Pas de restauration le soir. Pas d'hébergement</p>
Inscriptions / Informations	<p>Date limite d'inscription : Jeudi 3 novembre 2016</p> <ul style="list-style-type: none">  À envoyer à votre Comité Départemental qui validera et transmettra à :  UFOLEP Seine-et-Marne Maison de l'Enseignement – Impasse du Château 77000 La Rochette:  contact@ufolep77.org  01.64.87.12.62
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  1 fiche d'inscription téléchargeable sur le site www.cd.ufolep.org/seineetmarne  2 photos (une à coller sur la fiche d'inscription, une pour le livret de formation)
Règlement	À l'issue de la formation, une facture sera adressée directement à votre association

BF10 spécifique - GYMNASTIQUE (F)
Les 22-23 octobre - 19 novembre - 4 décembre 2016 et 8 janvier 2017

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	GYMNASTIQUE (F) - BF10 spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Samedi 22 octobre (9h) au dimanche 23 octobre 2016 (18h) à Salbris (41) Samedi 19 novembre 2016 de 14h à 18h à l'UFOLEP 37 (Jugement vidéo) Dimanche 4 décembre 2016 à St-Avertin (37) (Jugement blanc & recyclage lors de la rencontre interclubs) Dimanche 8 janvier 2017 de 10h à 13h à l'UFOLEP 37 (Examen)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (<i>saison 2015/2016</i>) (avoir 14 ans minimum) - ✚ Avoir validé sa période probatoire et avoir validé le Tronc commun (BF1)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir Juge niveau 6, 7 et 8 (connaissance de la brochure) ✚ Être capable de s'intégrer à une équipe de juges dans l'association.
Volume et Contenus de formation	<p>Durée : 20 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ UC AS 4.1 - 4.2 - 4.3 : Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes (papier, crayon) ✚ Tenue sportive
Responsable administratif	Nadia DA SILVA
Référente de la formation	Sophie WALTER
Formateur	S. WALTER – S. DELON – F. BONNET – N. HERVET – A. BERTRAND
Coût par stagiaire	70,10 € (repas et hébergement compris au CRJS de SALBRIS)
Inscriptions	<p>Sur le site internet : http://www.ufolepcentre.org/centre - Rubrique « Formation fédérale »</p> <p>Ou auprès du comité régional, en renvoyant la fiche d'inscription :</p> <p>✉ UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p>✉ ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 9 octobre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet http://www.cr.ufolep.org/centre/) ✚ 1 chèque libellé à l'ordre de « UFOLEP Centre » ✚ photocopie de la licence 2016-2017

BF 1 A spécifique – Marche nordique
Les 26 et 27 novembre 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Marche nordique – BF1A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Du samedi 26 novembre (9h) au dimanche 27 novembre (16h) au centre « La Peyrière » à St-Genies (24)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être licencié UFOLEP (saison 2016/2017) ✚ Avoir 17 ans (<i>et être titulaire du PSC1 pour l'obtention du diplôme</i>) ✚ Avoir validé une Période probatoire et avoir le tronc commun BF1
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Délivrer les compétences techniques et pédagogiques spécifiques à la marche nordique aux animateurs du réseau UFOLEP ✚ Élaborer, programmer et animer en toute sécurité des séances pour différents publics
Contenus de formation	<p>16 heures de formation (spécifique) + Évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Technique et Pédagogie ✚ Législation ✚ Sécurité de la pratique ✚ Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Tenue de sport
Responsable formation	Patrick MANS
Formateur	Patrick MANS
Coût par stagiaire	100 € (frais pédagogique - hébergement, restauration)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Dordogne 82 avenue Georges Pompidou – BP 80010 24001 PERIGUEUX Cedex</p> <p>☎ 05 53 02 44 15 ✉ ufolep@laligue24.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 18 novembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque libellé à 'ordre de « <i>UFOLEP Dordogne</i> ») dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2016-2017 ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

BF1 A spécifique - Sports Mécaniques Moto
Les 5-6 et 19-20 novembre 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Sports Mécaniques Moto - BF 1A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 5-6 et 19-20 novembre 2016 UFOLEP - 81 chemin des Écureuils, 73000 Chambéry
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (saison 2016/2017) et avoir 17 ans minimum ✚ Avoir validé sa période probatoire ✚ et avoir participé au Tronc commun BF1
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être capable d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association ✚ Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale ✚ Être capable de proposer des ateliers éducatifs
Contenus de formation	<p><u>UCC spécifiques moto :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ UC AS 1-A-4.1 : Technique et Pédagogie ✚ UC AS 1-A-4.2 : Législation ✚ UC AS 1-A-4.3 : Sécurité et Pratique ✚ UC AS 1-A-4.4 : Environnement
Documentation et matériel demandé	✚ Précisé dans la convocation
Responsable administratif	Angéline SALENTINY
Responsable formation	Jean-Claude BODEVIN
Formateur (s)	José ROIG – Christian LUQUET
Coût par stagiaire	150 € (<i>repas du midi mais sans l'hébergement</i>) 210 € (<i>avec l'hébergement et repas du midi</i>)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Savoie</p> <p>☎ 04 79 33 85 52</p> <p>✉ ufolep73@laligue.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 28 octobre 2016</p>



**PLURISPORT –
Le 3 décembre 2016**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	PLURISPORTS
Date(s) et Lieu(x) du stage	Le 3 décembre 2016 (9h/12h30) au Gymnase Daniel DENIAU – Rue de Coulmiers - 45000 ORLEANS
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP (saison 2016/2017)  Tout public
Objectifs	 Découvrir le renforcement musculaire avec un gros ballon
Volume et Contenus de formation	 6 heures
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes (papier, crayon)  Tenue sportive (chaussures d'intérieur)
Responsable administratif	Nadia DA SILVA
Responsable formation	Nadia DA SILVA
Formateur	Isabelle SABATIER
Coût par stagiaire	45 € (déjeuner inclus)
Inscriptions	<p>Sur le site internet : http://www.ufolepcentre.org/centre - Rubrique « Formation fédérale »</p> <p>Ou auprès du comité régional, en renvoyant la fiche d'inscription :</p> <p> UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p> ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 20 novembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet http://www.cr.ufolep.org/centre/)  1 chèque libellé à l'ordre de « UFOLEP Centre-Val-de-Loire » (merci d'indiquer le nom et l'adresse de facturation)  photocopie de la licence 2016-2017

BF2 O - Gymnastique artistique
Les 11-12-13 novembre et 4 décembre 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	BF2O complet - Gymnastique (GAF)
Dates du stage	<ul style="list-style-type: none">  Vendredi 11 et dimanche 13 novembre 2016, de 10h00 à 16h00  Samedi 12 novembre 2016, de 9h00 à 18h00 (Tronc Commun)  Dimanche 4 décembre 2016, de 10h00 à 16h00 (examen)
Lieu du stage	Salle Marcel Rivière – Maison de l'Enseignement - Impasse du château 77000 La Rochette
Public et Pré-requis	<ul style="list-style-type: none">  Avoir une licence UFOLEP 2016/2017 Avoir + de 16 ans  Être titulaire du BF10 de base ou du BF10 complet  Avoir jugé au moins une fois en compétition officielle au cours de la saison 2015/2016
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Être titulaire du Brevet Fédéral UFOLEP « BF2O Gymnastique » : Selon les résultats obtenus à l'examen, cette formation permet de juger aux niveaux 4, 5, 6, 7 et 8 (BF2O complet) ou aux niveaux 5, 6, 7 et 8 (BF2O de base)  Être capable de gérer un projet d'épreuve dans l'association et dans le département
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Mouvement associatif et sportif - Animation pédagogique - Sécurité de la pratique  Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle
Responsable administratif	ROBERT Anthony
Responsable formation	DOQUOY Audrey
Formateurs	DIDIER Julia – DOQUOY Audrey
Coût par stagiaire	<p>40 €</p> <p>Les stagiaires devront prévoir leurs repas ; un réfrigérateur et une micro-onde seront mis à disposition. Pas de restauration le soir. Pas d'hébergement</p>
Inscriptions / Informations	<p>Date limite d'inscription : Jeudi 3 novembre 2016</p> <ul style="list-style-type: none">  À envoyer à votre Comité Départemental qui validera et transmettra à :  UFOLEP Seine-et-Marne Maison de l'Enseignement – Impasse du Château 77000 La Rochette:  contact@ufolep77.org  01.64.87.12.62
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  1 fiche d'inscription téléchargeable sur le site www.cd.ufolep.org/seineetmarne  2 photos (une à coller sur la fiche d'inscription, une pour le livret de formation)
Règlement	À l'issue de la formation, une facture sera adressée directement à votre association

BF1A - SARBACANE
Les 25-26-27 novembre 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	SARBACANE - BF1A complet
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 25-26-27 novembre 2016 à l'UFOLEP 41
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié(e) UFOLEP (<i>saison 2016/2017</i>) et avoir 17 ans minimum ✚ Avoir validé sa période probatoire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir animateur Sarbacane 1^{er} degré ✚ Être capable d'animer et de gérer un projet d'animation dans une association, le département ou la région ✚ Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✚ <u>UCC du tronc commun</u> : mouvement associatif et sportif, animation pédagogique, sécurité de la pratique ✚ <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes - Documentation personnelle ✚ Tenue de sport et Matériel de tir ✚ Produits du terroir pour moment de convivialité
Responsable administratif	Nadia DA SILVA
Responsable formation	Christine LEPINAY
Formateur	M. BENTHANANE – C. LEPINAY – S. JUERY – F. PELLETIER – B. HASLEY
Coût par stagiaire	70 € repas compris, sans hébergement 100 € repas compris, avec hébergement
Inscriptions	<p>Sur le site internet : http://www.ufolepcentre.org/centre - Rubrique « Formation fédérale »</p> <p>Ou auprès du comité régional, en renvoyant la fiche d'inscription :</p> <p>☒ UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p>✉ ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 3 novembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet http://www.cr.ufolep.org/centre/) ✚ 1 chèque libellé à l'ordre de « UFOLEP Centre-Val-de-Loire » (merci d'indiquer le nom et l'adresse de facturation) ✚ photocopie de la licence 2016-2017

**BF1O spécifique – Tir à l'arc / sarbacane
Le 5 novembre 2016**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tir à l'arc / Sarbacane – BF1O spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Le 5 novembre 2016 à Sainte-Tulle (04)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être licencié UFOLEP (<i>saison 2016/2017</i>) – Avoir 18 ans ✚ Avoir validé la Période probatoire de 20 h ✚ Avoir participé à un Tronc commun BF1
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être capable de gérer un concours ✚ Règles de sécurité ✚ Connaître les règlements
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Technique et Pédagogie de la discipline ✚ Législation ✚ Sécurité de la pratique ✚ Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes - Documentation personnelle ✚ Livret de formation ✚ Tenue de sport
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Alain GAUDEFROY
Formateurs	Jean-Luc CAILTEUX
Coût par stagiaire	40 € (sans hébergement)
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p>☎ 04 91 42 28 60 ✉ ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>21 octobre 2016</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ dossier d'inscription (téléchargeable sur www.ufolepaca.fr) ✚ 1 chèque (libellé à l'ordre de « UFOLEP PACA ») ✚ photocopie de la licence 2016-2017 ✚ une photo d'identité

BF1A - TIR À L'ARC
Les 25, 26 et 27 novembre 2016 et 27, 28 et 29 janvier 2017

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	TIR A L'ARC - BF1A
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 25-26-26 novembre 2016 et 27-28-29 janvier 2017 à l'UFOLEP 41
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié(e) UFOLEP (<i>saison 2016/2017</i>) et avoir 17 ans minimum ✚ Avoir validé sa période probatoire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir animateur Tir à l'arc 1^{er} degré ✚ Être capable d'animer et de gérer un projet d'animation dans une association, le département ou la région. Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale
Contenus de formation	<p><u>Durée : 30 heures.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ <u>UCC du tronc commun</u> : mouvement associatif et sportif, animation pédagogique, sécurité de la pratique ✚ <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes - Documentation personnelle ✚ Tenue de sport et Matériel de tir ✚ Produits du terroir pour moment de convivialité
Responsable administratif	Nadia DA SILVA
Responsable formation	Christine LEPINAY
Formateur	M. BENTHANANE – C. LEPINAY – S. JUERY – F. PELLETIER – B. HASLEY
Coût par stagiaire	130 € repas compris, sans hébergement 180 € repas compris, avec hébergement
Inscriptions	<p>Sur le site internet : http://www.ufolepcentre.org/centre - Rubrique « Formation fédérale »</p> <p>Ou auprès du comité régional, en renvoyant la fiche d'inscription :</p> <p>✉ UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p>✉ ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 3 novembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet http://www.cr.ufolep.org/centre/) ✚ 1 chèque libellé à l'ordre de « UFOLEP Centre-Val-de-Loire » (merci d'indiquer le nom et l'adresse de facturation) ✚ photocopie de la licence 2016-2017

BF10 - TIR À L'ARC
Les 25-26-27 novembre 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	TIR A L'ARC - BF1 O
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 25-26-27 novembre 2016 à l'UFOLEP 41
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (<i>saison 2016/2017</i>) et avoir 16 ans minimum ✚ Avoir validé sa période probatoire
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir officiel 1^{er} degré en Tir à l'arc ✚ Être capable d'organiser et d'arbitrer une manifestation et/ou une rencontre sportive dans une association, le département ou la région
Contenus de formation	<p><u>Durée : 16 heures.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ <u>UCC du tronc commun</u> : mouvement associatif et sportif, animation pédagogique, sécurité de la pratique ✚ <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes - Documentation personnelle ✚ Tenue de sport et Matériel de tir ✚ Produits du terroir pour moment de convivialité
Responsable administratif	Nadia DA SILVA
Responsable formation	Christine LEPINAY
Formateurs	M. BENTHANANE – C. LEPINAY – S. JUERY – F. PELLETIER – B. HASLEY
Coût par stagiaire	70 € repas compris, sans hébergement 100 € repas compris, avec hébergement + 10 € pour le tee-shirt
Inscriptions	<p>Sur le site internet : http://www.ufolepcentre.org/centre - Rubrique « Formation fédérale »</p> <p>Ou auprès du comité régional, en renvoyant la fiche d'inscription :</p> <p>✉ UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p>✉ ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>3 novembre 2016</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet http://www.cr.ufolep.org/centre/) ✚ 1 chèque libellé à l'ordre de « UFOLEP Centre-Val-de-Loire » (merci d'indiquer le nom et l'adresse de facturation) ✚ photocopie de la licence 2016-2017













BF2A - TIR À L'ARC
Les 25-26-27 novembre 2016 et 27-28-29 janvier 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	TIR A L'ARC - BF2A
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 25-26-27 novembre 2016 et 27-28-29 janvier 2017 à l'UFOLEP 41
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié(e) UFOLEP (<i>saison 2016/2017</i>) et 18 ans minimum ✚ Être titulaire du BF1A
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir animateur Tir à l'arc 2^{ème} degré ✚ Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association, le département ou la région. Être capable de participer aux actions d'une équipe de formation
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✚ <u>UCC du tronc commun</u> : mouvement associatif et sportif, animation pédagogique, sécurité de la pratique ✚ <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes - Documentation personnelle ✚ Tenue de sport et Matériel de tir ✚ Produits du terroir pour moment de convivialité
Responsable administratif	Nadia DA SILVA
Responsable formation	Christine LEPINAY
Formateur	M. BENTHANANE – C. LEPINAY – S. JUERY – F. PELLETIER – B. HASLEY
Coût par stagiaire	130 € repas compris, sans hébergement 180 € repas compris, avec hébergement
Inscriptions	<p>Sur le site internet : http://www.ufolepcentre.org/centre - Rubrique « Formation fédérale »</p> <p>Ou auprès du comité régional, en renvoyant la fiche d'inscription :</p> <p>✉ UFOLEP Centre Avenue du Parc Floral 45100 ORLEANS LA SOURCE</p> <p>✉ ufolepcentre@orange.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 3 novembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet http://www.cr.ufolep.org/centre/) ✚ 1 chèque libellé à l'ordre de « UFOLEP Centre-Val-de-Loire » (merci d'indiquer le nom et l'adresse de facturation) ✚ photocopie de la licence 2016-2017

TRONC COMMUN (BF 1)
Le 26 novembre 2016

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF1)
Date et lieu du stage	Le samedi 26 novembre 2016 au CREPS d'Aix-en-Provence (13)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2016-2017)  Avoir réalisé la période probatoire de 20h au sein de son association
Objectif	<ul style="list-style-type: none">  Place de la Fédération dans le mouvement sportif  Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département ou la région
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Livret de formation
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Charles-Baptiste AGOSTINI
Formateur	Gérard FIORENTINO
Coût par stagiaire	40 € (sans hébergement)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60  ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 12 novembre 2016</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  dossier d'inscription (téléchargeable sur www.ufolepaca.fr)  1 chèque libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP PACA</i> »  photocopie de la licence 2016-2017

SPORT ET SOCIÉTÉ

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



**Associations et structures UFOLEP, l'avenir est à nous !
Le "sport pour tous" se connecte à l'EUROPE !**

Remplissez ce questionnaire (<https://lc.cx/4HKQ>), et faites partie de la première base de donnée collaborative européenne du Sport Pour Tous et mettez en avant vos besoins pour bénéficier de ressources volontaires et multiculturelles !
>>>> [http://www.ive-experienced.eu/projet Erasmus +](http://www.ive-experienced.eu/projet%20Erasmus%20) <<<<

SPORT ET EDUCATION

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



DOCUMENTS POUR LA SAISON 2016-2017 DE LA GRS

Vous trouverez en lien hypertexte divers documents nécessaires pour la saison sportive 2016-2017 :

- ✚ **Le programme national catégorie honneur 15-16 ans et 17 ans et plus – cerceau : [à télécharger](#)**

- ✚ **Le programme national catégorie honneur 13-14 ans – corde : [à télécharger](#)**

- ✚ **Le programme masse chorégraphié – imposé ensemble : [à télécharger](#)**

- ✚ **Le programme jeunesse catégorie débutante – massues : [à télécharger](#)**

- ✚ **La musique – imposé CJ débutante individuelle massues : [à télécharger](#)**



Newsletter - 12 octobre 2016

A la une

Philippe Jahshan, nouveau président du Mouvement associatif



Le mercredi 5 octobre, l'Assemblée générale du Mouvement associatif a élu son nouveau président, en la personne de Philippe Jahshan, président de Coordination SUD. Il succède à Nadia Bellaoui, secrétaire générale de la ligue de l'enseignement, après 4 ans de mandat et d'actions notables. *“ La dynamique du fait associatif, en France comme dans le monde, l'impose comme l'une des solutions clé dans le contexte que l'on connaît. Pour la démocratie, le développement et la paix. Voilà ce qui m'anime pour cette présidence.”* annonce notre nouveau président.

[Lire l'article](#)

Le Premier Ministre annonce un "crédit d'impôt" associatif et des mesures pour faire vivre la Charte des Engagements réciproques sur les territoires

Le Mouvement associatif a été reçu vendredi 7 octobre par le Premier Ministre, entouré de ministres, de parlementaires et de représentants d'élus locaux, pour partager des perspectives sur la promotion et le développement de la vie associative dans la société française.



A cette occasion, le Premier Ministre a annoncé sa volonté que soit prévue dans le projet de loi de finances 2017 **la création d'un crédit d'impôt pour les associations**, applicable sur la taxe sur les salaires; un amendement sera déposé en ce sens lors de l'examen du texte au Parlement

Il s'agit d'une mesure attendue depuis longtemps par les acteurs associatifs afin de remédier au déséquilibre créé à leur égard par le CICE, qui ne s'applique qu'aux entreprises lucratives. Le Mouvement associatif, qui a œuvré pour ce geste en faveur de l'emploi associatif, s'en félicite et sera vigilant à ce que cette mesure soit applicable dès 2017 dans les conditions annoncées.

[Lire l'article](#)

Il a été par ailleurs question de la mise en œuvre de la Charte des Engagements réciproques signée en février 2014 entre l'État, les représentants des collectivités territoriales et le Mouvement associatif.

Aujourd'hui, l'enjeu est de faire vivre et de déployer, à échelle nationale et territoriale, ce document qui reconnaît le rôle essentiel tenu par les associations dans la société civile et réaffirme la force et l'intérêt de la relation partenariale entre associations et pouvoirs publics.

À cet effet, le Premier Ministre a annoncé **la mise en place, avant fin octobre, d'un comité national de suivi de la Charte des engagements réciproques**, qui ferait, d'ici le mois de février, un bilan précis des conditions d'application de la charte, permettant « de mesurer, sur le terrain, si cette réforme a porté ses fruits et, le cas échéant, de corriger le tir », avec la nécessité d'engager, avant la fin de l'année et avec les élus concernés, la signature au niveau des régions et des départements d'une charte locale, adaptée aux enjeux des territoires.

[Pourquoi et comment décliner la Charte des engagements réciproques ?](#)

Le Manifeste pour un mouvement associatif



Acteurs au quotidien des territoires, partenaires essentiels de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques, les associations veulent prendre toute leur part dans la construction de la société de demain.

C'est le message porté par le [Manifeste pour un mouvement associatif](#) (lien) remis au Premier Ministre, à l'issue de la rencontre du 7 octobre.

Ainsi que le souligne Philippe Jahshan, président du Mouvement associatif :

“ La voie associative est une voie d'avenir. Elle constitue une clé pouvant répondre aux trois problématiques auxquelles nous sommes confrontés en définitive : celle d'une économie dynamique et durable, celle du lien social, solidaire et sociétal indispensable à soutenir, à nourrir, à recréer là où il s'est abîmé, et enfin celle de la démocratie et de l'esprit civique

Le Mouvement associatif veut porter son Manifeste avec tous ceux qui font le choix de l'action libre et volontaire, au service de l'intérêt général.

[Accéder au kit de communication permettant de relayer le Manifeste sur](#)

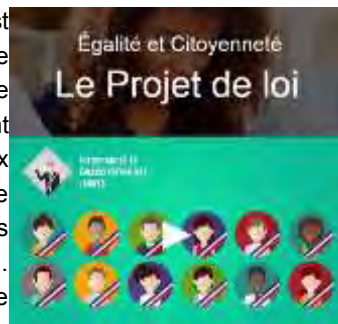
[vos propres supports](#)

Engagement

Projet de loi Egalite - Citoyenneté : le Sénat supprime plusieurs dispositions en faveur du développement de la vie associative

Lors de l'examen du titre Ier de la loi Egalite - Citoyenneté, le Sénat est revenu sur plusieurs dispositions favorables au développement de la vie associative, adoptées par l'Assemblée nationale. Le Sénat supprime ainsi : le dispositif de "congé engagement", les mesures facilitant l'implication des mineurs, la mesure permettant à l'État de confier aux associations la gestion de biens immobiliers "mal acquis", l'article prévoyant un rapport sur la faisabilité du fléchage des fonds des comptes bancaires inactifs associatifs vers la formation des bénévoles... Deux bonnes nouvelles cependant : le Sénat a supprimé l'article introduit par l'Assemblée permettant une "expérimentation" d'un service civique obligatoire, et a adopté l'article, également voté par l'Assemblée, confiant la reconnaissance du caractère d'intérêt général au préfet et non plus à la seule administration fiscale.

[Retrouvez le texte adopté par le Sénat.](#) Il sera examiné une nouvelle fois par l'Assemblée nationale avant son adoption définitive d'ici la fin de l'année. À suivre donc.



Votez pour votre association préférée !



Les Trophées des Associations récompensent les assos qui mènent des actions exemplaires et originales pour les jeunes. Y participent 548 petites et moyennes associations qui portent des projets pour les moins de 30 ans dans trois domaines : citoyenneté et éducation, santé et prévention des comportements à risques, solidarités numériques.

Le Trophée du Public, d'un montant de 20 000€, sera remis à l'association qui obtiendra le plus de votes des internautes avant le 6 novembre 2016.

Une façon ludique de découvrir des assos et soutenir leurs

actions. Alors, [à vos clics!](#)

Emploi

Baromètre sur la qualité de vie au travail dans l'ESS



Du 3 au 21 octobre, participez à la 2ème édition du baromètre national proposé par la mutuelle CHORUM sur la qualité de vie au travail dans l'économie sociale et solidaire. Destinée aux salariés et employeurs du secteur, les résultats de l'enquête seront dévoilés au mois de mars 2017.

[En savoir plus](#)

[Répondre au questionnaire](#)

(en ligne et anonyme, d'une durée de 15 minutes)

Prochain webinaire : « L'accompagnement des petites et moyennes associations aux rapprochements et fusions »

Les coopérations, rapprochements et fusions, dont le mouvement s'est accéléré dans le contexte de la réforme territoriale, concernent aussi les petites et moyennes associations employeuses. Quelles sont les différentes formes de rapprochements et coopérations, et leurs enjeux ? Comment accompagner ce type de démarche, en particulier dans leur dimension économique et sociale ? Quels rôle et place des acteurs de l'accompagnement dans ces dynamiques ? Éléments de réponses dans le **webinaire du mardi**

8 novembre - 11h à 12h : [S'inscrire](#)

Webinaire du mardi 20 octobre sur la formation professionnelle : [Voir la vidéo](#)



Save the date !

Remise du "Prix pour l'emploi de qualité - Mon asso s'engage !"



Rendez-vous lundi 21 novembre de 13h30 à 17h à la Halle Pajol pour une après-midi dédiée à la qualité de vie au travail dans les associations.

Au programme : zoom sur les actions et bonnes pratiques des lauréats du prix et table-ronde autour du bien-être des salariés

Risques psychosociaux, attractivité des métiers, insertion professionnelle, enjeux à la veille des présidentielles... de nombreuses thématiques seront abordées au cours de cet événement à noter sur vos agendas. Le programme détaillé sera communiqué ultérieurement.

Économie

Une nouvelle instruction fiscale pour évaluer le critère du "cercle restreint"

Suite au rapport du député Yves Blein, [une nouvelle instruction fiscale](#) clarifie la notion de cercle restreint de personnes servant à déterminer le caractère d'intérêt général d'une association. La définition repose désormais sur un certain nombre de critères, réunis en un faisceau d'indices, de nature à permettre une appréciation plus objective de la qualité d'intérêt général. Ni le nombre réel de bénéficiaires, ni la délimitation du territoire ne seront des critères suffisants pour déterminer que la structure fonctionne au profit d'un cercle restreint de personnes. C'est l'état de « vulnérabilité », au sens large, du public visé par les activités de l'association qui caractérise l'intérêt général.

Sur le web

Votre association 100% en ligne



Depuis la fermeture du site Compteasso.service-public.fr, le 1^{er} juillet 2016, les associations ont rendez-vous sur Service-Public-Asso.fr.

Pour s'informer, réaliser des formalités administratives, connaître ses droits, lire des fiches pratiques... Service-Public-Asso.fr est la porte d'entrée pour les différents besoins administratifs des associations.

Atout majeur, le site propose un compte personnel enrichi par :

- un fil d'activité pour suivre l'état d'avancement des démarches en cours et échanger avec le service chargé de l'instruction de sa démarche
- un espace confidentiel et sécurisé de stockage d'informations qui permet, entre autres, le pré-remplissage des démarches administratives et une information personnalisée liée aux données enregistrées
- un porte-documents utilisable directement par l'utilisateur pour y stocker des pièces et des justificatifs réutilisables dans les démarches mais aussi y recevoir des attestations de l'administration

[Aller sur service-public-asso.fr](http://Service-Public-Asso.fr)

Le Mouvement associatif lance son nouveau site !

Toujours accessible via www.lemouvementassociatif.org, le site du Mouvement associatif change pourtant de plateforme et d'apparence. Notre site continuera d'évoluer, dans l'optique d'améliorer constamment votre accès à nos informations et nos ressources. [Découvrir la nouvelle version du site](#)

APPEL À CANDIDATURES 2017

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT NATIONAL TIR À L'ARC



La Commission Nationale Sportive **Tir à l'Arc** recherche un Comité Départemental qui souhaiterait organiser en **2017** le :

- ❖ Le Championnat National de Tir à l'Arc

Prière de faire parvenir votre candidature, **le plus rapidement possible**, au Responsable de la CNS Tir à l'Arc :

Joël HARDY
Route de Bayonne – Maison
Goxoki - RDC
64220 UHART - CIZE



06.81.82.23.72

Courriel : jean-joel.hardy@wanadoo.fr

UFOLEP Nationale
3 Rue Récamier

75341 PARIS Cedex 07

☎ : 01.43.58.97.78

imatthey.laligue@ufolep-usep.fr

Composition du dossier :

- Une lettre de candidature signée du Président du Comité Départemental
- Un descriptif des installations

N'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Joël HARDY pour tout renseignement complémentaire.

Merci

CULTURE SPORTIVE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Pour toujours plus de culture sportive...



[Lettre du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports #94 - 6 octobre 2016](#)

[Lettre du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports #95 - 13 octobre 2016](#)

